



Direction d'école : le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour mettre en échec le projet ministériel

Un groupe de travail sur l'organisation des 108 heures dans le cadre des discussions sur la direction d'école s'est tenu le vendredi 2 juillet.

Alors que la réunion se terminait, le représentant du ministre, anticipant le projet de loi Rilhac dont la ratification a été reportée en 2022, a soudainement annoncé aux organisations syndicales qu'un statut d'emploi fonctionnel de directeur d'école était dans les tuyaux pour les directions totalement déchargées et pourrait s'appliquer dès la rentrée 2021 !

Les grandes lignes de cet emploi fonctionnel de directeur d'école seraient présentées aux organisations syndicales lors d'un groupe de travail mi-juillet.

Les représentants du ministre Blanquer ont néanmoins donné quelques premières informations. Cet emploi fonctionnel serait ouvert aux professeurs des écoles qui, passant par un détachement, auraient d'une grille indiciaire différente de celle des autres PE et seraient placés sous le joug d'une délégation de compétences des IA-DASEN. Ceux-ci pourraient ainsi fixer des objectifs à atteindre et démettre les personnels de cet emploi fonctionnel quand bon leur semblerait.

Les enseignants et AESH affectés dans les écoles ayant une direction totalement déchargée seraient donc bien soumis à un directeur supérieur hiérarchique, lui-même sous la pression des injonctions directes de l'IA-DASEN.

Ces annonces s'inscrivent totalement dans les conclusions des ateliers du Grenelle (auxquels la FNEC FP-FO n'a jamais participé) qui, dans leur conclusion préconisaient de « *donner aux directrices et directeurs d'école un véritable statut leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle* » et de leur confier la responsabilité d'évaluer et de recruter les autres enseignants.

Lors du groupe de travail, le SNUDI-FO a immédiatement dénoncé cette annonce faite en catimini en fin de réunion, à deux jours de la fin de l'année scolaire, qui témoigne du mépris du ministre envers les personnels et leurs représentants mais également de sa crainte d'une mobilisation d'ampleur contre cette mesure. Le SNUDI-FO a rappelé son opposition totale à la création d'un emploi fonctionnel de direction qui équivaut de fait à un statut de supérieur hiérarchique.

La réponse aux problèmes rencontrés par les directeurs d'école ne passe pas ni par un emploi fonctionnel ni par un statut, rejetés par les personnels, qu'ils soient adjoints ou directeurs, mais par la satisfaction des revendications qu'ils portent depuis des années :

- Une amélioration des décharges hebdomadaires pour tous les directeurs ;
- Une réelle amélioration indiciaire pour tous les directeurs ;
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- L'allègement des tâches ce qui passe par le respect du décret de 1989 sur la direction d'école.

Du statut de maître-directeur, aux EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) en passant par ceux des EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux) de la loi Blanquer, le SNUDI-FO a toujours combattu la mise en place d'un directeur supérieur hiérarchique dans les écoles.

Il prend contact avec le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action et SUD Education, syndicats signataires d'un communiqué commun avec le SNUDI-FO s'opposant à une hiérarchie dans l'école et revendiquant l'abandon du projet de loi Rilhac, pour proposer une riposte à hauteur de l'attaque qui est menée par le ministre Blanquer contre l'Ecole Publique et son fonctionnement.

Le SNUDI-FO appelle l'ensemble des personnels (directeurs, adjoints, remplaçants, AESH...) à se réunir dès la rentrée afin de discuter des initiatives à prendre pour mettre en échec ce projet ministériel, y compris par la grève.

Montreuil, le 5 juillet 2021